



03012590

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de Niveles

le 17 JAN. 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

3. Forme juridique (en entier)

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

7. Objet de l'acte

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

DATAVISION

société privée à responsabilité limitée

rue St Médard, 53, 1370 JODOIGNE

RCN 786.15

BE 454 733 327

OBJET et texte de l'acte: extraits du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 2à avril 2001 - Modifications aux statuts

1) Présentation par le gérant des modifications à apporter aux statuts.

article 3: objet

« La société, suite aux développements de ses activités dans le domaine de la consultance en audiovisuel, choisit d'élargir son objet social dans le domaine de la consultance d'ordre commercial d'une part, financier et administratif d'autre part pour tous les secteurs de l'activité économique. »

article 9: gérance

« La société est gérée par un ou plusieurs gérants () Leur mandat est d'une durée indéterminée L'assemblée générale peut décider de leur retirer leur mandat, après préavis de 1 mois après 1 mois d'activité, 3 mois après de 2 à 5 ans d'activité, 6 mois au-delà, sauf cas exceptionnel »

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

2) Présentation des décisions du gérant concernant le fonctionnement de la société (création d'une marque commerciale, création d'un siège administratif, etc.).

Diverses propositions et décisions:

I/ une marque commerciale est créée pour l'exercice des nouvelles activités de DATAVISION. Les propositions (à vérifier au Bureau des Marques): DELTA FiCo, DATA SOLUTIONS & FINANCES.

II/ les nouvelles activités seront exercées sous la nouvelle marque. Ces activités et cette marque ne seront pas présentées dans le cadre des activités en audiovisuel et télévision de DATAVISION (exemple: sur le site Internet développé et géré par DATAVISION à l'adresse www.datavision.be), et ce en vue de ne pas perturber l'image et la réputation de DATAVISION dans ce secteur.

Les références de la société DATAVISION seront présentes de manière discrète sur les documents officiels établis sous la nouvelle marque commerciale, qui elle sera alors mise en valeur.

Il sera mentionné « nouvelle marque » est une marque de la société DATAVISION sprl

III/ pour cause de manque de place dans les activités de la société, un siège administratif est créé à 1390 Grez-Doiceau, au 43, rue du Stampia. Le siège social et l'exploitation de consultation restent à Jodoigne

(...)

3) réélection du gérant pour un mandat.

Le gérant, Benoît RENSONNET, est réélu pour un mandat d'une durée indéterminée, en vertu des nouveaux statuts adoptés en Assemblée générale extraordinaire.

fait à Jodoigne, le 23 avril 2001

par Benoît RENSONNET, gérant

